

## Bilan, évaluation et perspectives du contrat de Bassin Ouche 2012-2018

### Note de synthèse

#### Sommaire

CONTEXTE ET FONCTIONNEMENT DU CONTRAT.....	2
BILAN TECHNICO-ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES.....	3
I. DESEQUILIBRE QUANTITATIF EN PERIODE D'ETIAGE.....	4
II. GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE DE HAUTES EAUX .....	5
III. QUALITE DES EAUX .....	6
IV. QUALITE DES MILIEUX.....	9
V. COMMUNICATION.....	15
VI. COORDINATION AUTOUR DU CONTRAT.....	16
EVALUATION DU CONTRAT.....	17
ELEMENTS SYNTHETIQUES D'EVALUATION .....	18
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES .....	19



Juillet 2019

#### Introduction

Conformément aux demandes du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée, le SBO, structure porteuse du Contrat a engagé en 2018 une étude bilan, évaluation et perspectives. Tel que classiquement préconisé, l'étude a été composée de cinq phases successives :

Phase 1 - État des lieux initial et final

Phase 2 - Bilan technique et financier

Phase 3 - Étude du fonctionnement de la procédure

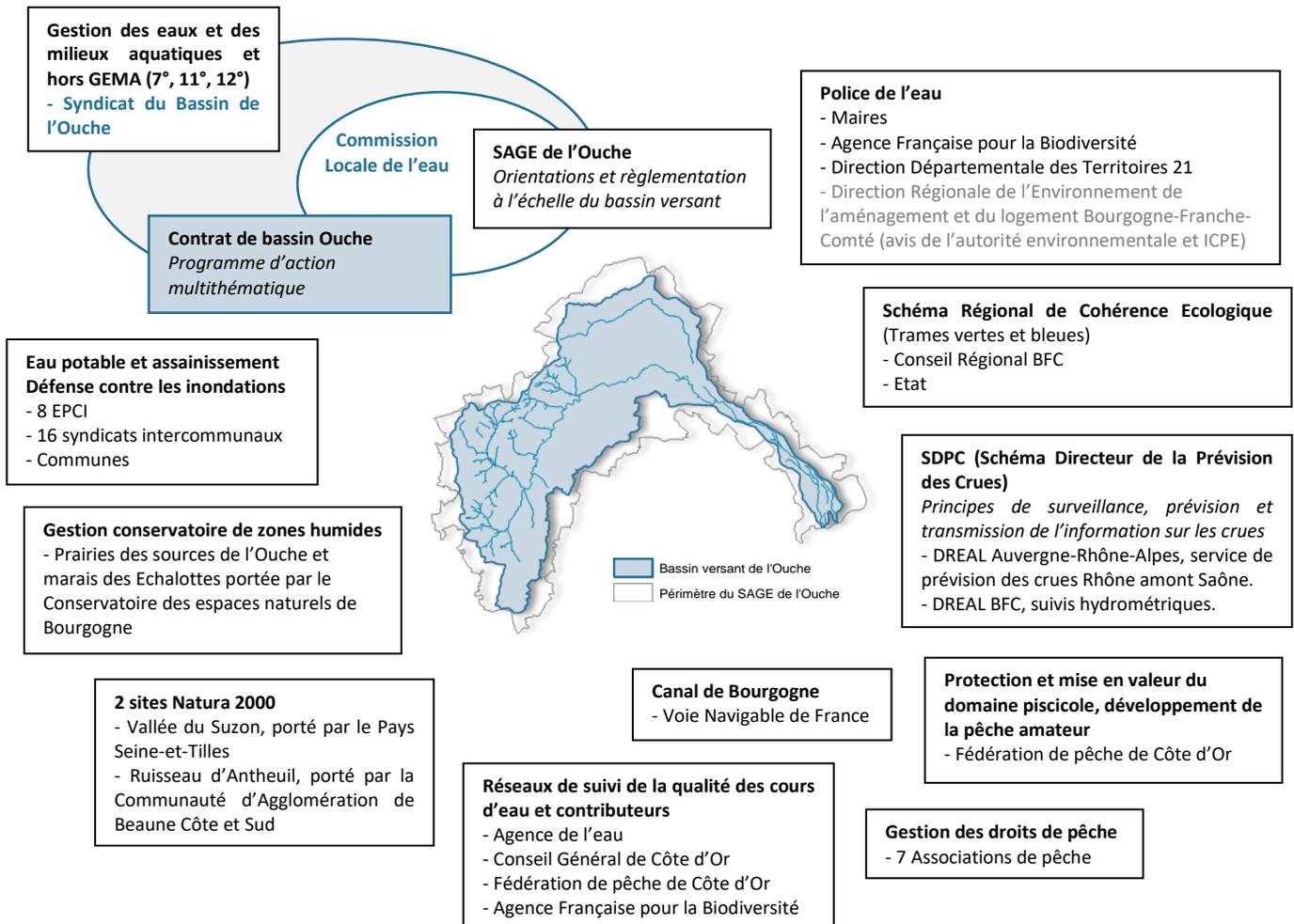
Phase 4 - Évaluation du Contrat

Phase 5 - Conclusions, recommandations et prospective



# Contexte et fonctionnement du contrat

Le contrat de bassin Ouche porté par le SBO s'inscrit dans une politique plus large de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



L'élaboration du Contrat de Bassin a démarré en 2011 après l'adoption de l'état des lieux commun du SAGE et du Contrat de Bassin.



Conforme à ce qui est classiquement préconisé sur de nombreux bassins versants, la cellule d'animation composée d'un technicien de rivière et d'une animatrice s'est maintenue tout au long de la phase de mise en œuvre (excepté la dernière année où le technicien de rivière a quitté son poste sans être remplacé).



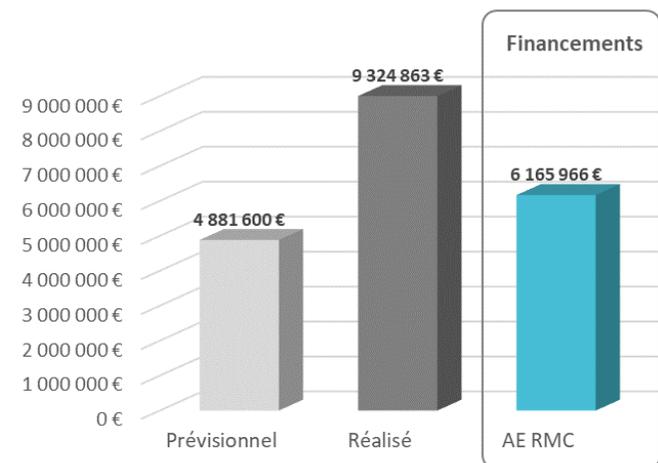
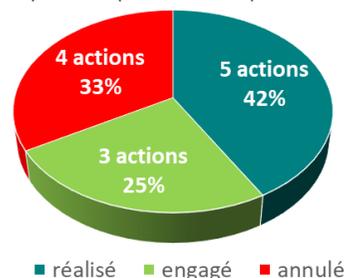
## I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage

Ce chapitre réunissait 3 grands objectifs :

- Améliorer la connaissance sur les prélèvements et les ressources.
- Réduire / maîtriser les besoins en eau.
- Gérer les situations de crise.

Les collectivités ont bénéficié de **financements favorables** sur les travaux pour l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction grâce au classement du bassin en zone de répartition des eaux. Ce contexte permet d'expliquer le **dépassement des montants prévisionnels** pour les actions de réduction des prélèvements.

**Avancement technique**  
I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage



	Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
<b>Canal de Bourgogne</b>	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne : - Etude et installation d'équipements de 16 mesures pour l'amélioration de la gestion hydraulique des prises d'eau	VNF	499 868 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> , avec normalement une amélioration au cours de l'année 2019 au fil des équipements du Canal	➔ <b>Optimiser la gestion du Canal de Bourgogne</b> sur la base des résultats des suivis effectués grâce aux équipements installés • <b>Rétablissement de la capacité initiale des réservoirs</b> du Canal de Bourgogne (Chazilly, Panthier)
<b>Eau potable</b>	Maitrise et sécurisation des besoins en eau potable (ex : travaux de réduction des fuites)	Collectivités et délégataires	7 860 350 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> , avec une économie de 1 070 000 m <sup>3</sup> /an, notamment grâce au renouvellement des réseaux. Mais reste localisé. Encore à faire sur certains secteurs en amont du bassin versant.	➔ <b>Surveillance / Modernisation / Renouvellement continu des réseaux d'alimentation en eau potable</b> ➔ <b>Mise en place de systèmes de récupération et d'économie d'eau ambitieux</b> : systèmes séparatifs, cuves enterrées pour des usages agricoles, industriels, particuliers ou collectifs, etc ➔ <b>Sensibilisation des élus des collectivités</b> à tenir compte de la ressource en eau disponible dans leurs politiques d'aménagement du territoire <b>Définition / renforcement des interconnexions</b>
	Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements	SBO	0 €	<b>Objectif atteint</b>	➔ <b>Poursuite de la mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements en eau potable</b> et comparaison des volumes prélevés par rapport aux volumes prélevables
<b>Irrigation</b>	Création d'un réseau d'irrigation collectif à partir du bassin de rétention de la ZAE de Boulouze à Fauverney	ASA DU CHAMPAISON	565 496 €	<b>Objectif partiellement atteint</b>	• Exploitation du réseau de Boulouze en étiage sévère • <b>Création de bassins de stockage pour l'irrigation</b> , mais qui ne doivent pas aller à l'encontre d'un <b>changement des pratiques / modes de cultures</b> . <b>Elargir l'action</b> à l'alimentation en eau des élevages en tête de bassin.
<b>Milieux</b>	Installation et mise en service d'une station hydrométrique sur l'Ouche à Oucherotte	SBO	14 401 €	<b>Objectif atteint</b> malgré l'absence de bancarisation sur hydroreel	➔ Surveillance des débits en tête de bassin et définition d'un DMB à Oucherotte, intégration de la station au réseau Hydroreel (serveur de données hydrométriques géré par l'Etat).

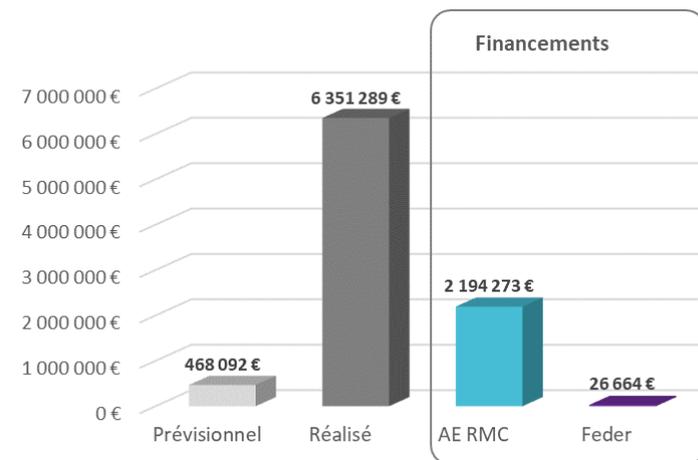
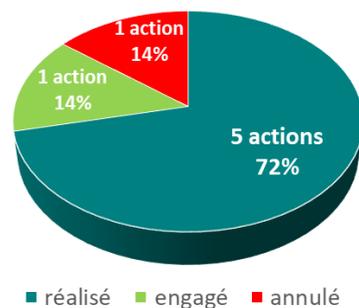
## II. Gestion quantitative en période de hautes eaux

Ce chapitre réunissait 3 grands objectifs :

- Développer une gestion globale efficace pour réduire les aléas.
- Mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Dijon Métropole.
- Développer la culture du risque.

Les montants de travaux nécessaires à la rétention des eaux pluviales **n'étaient pas inclus au prévisionnel**, ce qui fausse la comparaison prévisionnel / réalisé.

Avancement technique  
II. Gestion quantitative en période de hautes eaux



Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
Etude hydraulique préalable pour la régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière	SBO	68 892 €	<b>Objectif atteint en matière de connaissances</b> , même si toutes les propositions émises n'ont pas abouti à la réalisation de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite des opérations de restauration de l'espace de liberté et des opérations de maîtrise foncière destinées à la restauration de l'espace de liberté de l'Ouche</li> <li>➔ Recherche de nouvelles zones favorables à l'expansion des crues</li> </ul>
Pose de 21 repères de la crue de 1965	SBO	6 225 €	<b>Objectif atteint</b> d'un point de vue couverture du territoire, mais évaluation difficile en termes d'atteinte du public visé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Poursuivre la sensibilisation des populations locales au risque d'inondation</b> : Poursuite de la pose des repères de la crue 2013, production de plaquettes d'info mises en ligne, spots de sensibilisation, journées thématiques...</li> </ul>
Travaux par itération pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs de Dijon Métropole : Création de bassins de rétention et réseaux (Fontaine-lès-Dijon, Daix, Dijon et Chenôve)	Collectivités	4 708 900 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> au regard des pics de crues d'orages encore constatés à ce jour, mais données non exhaustives sur les volumes de rétention augmentés entre 2012 et 2018 et manque d'analyses statistiques associées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert en cours de la compétence à Dijon Métropole, poursuite des travaux de rétention des eaux de ruissellement dans l'agglomération dijonnaise (bassins, noues...).</li> <li>• Elargir l'action à l'ensemble des zones urbanisées du bassin versant.</li> </ul>
		795 272 €		
		772 000 €		

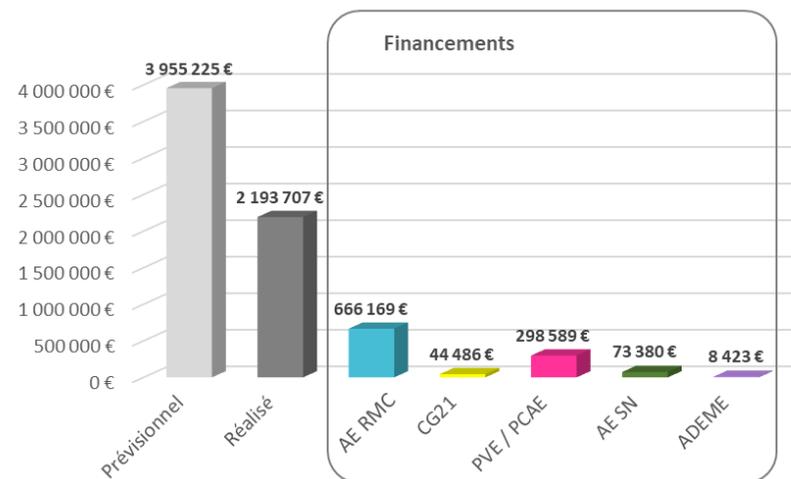
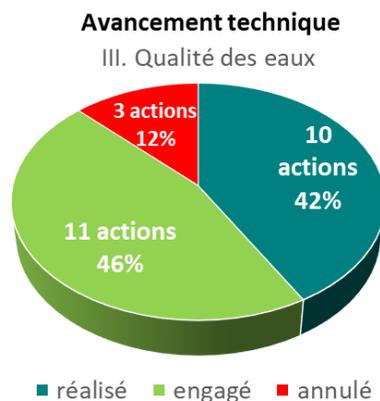
Nouvelle perspective ciblée par les acteurs interrogés pour la maîtrise des <b>eaux de ruissellement en zone agricole et sur les communes rurales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Sensibilisation des exploitants agricoles à la réduction des ruissellements</b> : conseil sur les pratiques adaptées...</li> <li>➔ <b>Limiter le ruissellement pluvial en zone agricole</b> : plantation de haies, cultures intermédiaires, sens des labours...</li> <li>➔ <b>Sensibilisation des petites communes à la rétention des eaux pluviales à la parcelle</b></li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### III. Qualité des eaux

Ce chapitre réunissait 3 grands objectifs :

- Diminution des risques pour la santé publique.
- Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines.
- Amélioration des connaissances et du suivi de la qualité des eaux.

Les principales réalisations concernent les travaux pour l'assainissement collectif, la définition des aires d'alimentation de captage, la promotion de l'agriculture biologique et l'accompagnement des agriculteurs pour la création des aires de lavage des pulvérisateurs. Le niveau d'ambition du contrat avec des montants importants initialement prévus pour les opérations de réhabilitation des décharges communales, de création d'aires collectives de lavage du matériel de pulvérisation des pesticides, ou encore de mise en place d'un schéma directeur d'assainissement de l'A38 expliquent le **taux moyen de réalisation (56%)**.



Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
<b>Définition des aires d'alimentation de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé</b>				
Délimitation des bassins d'alimentation et diagnostic multi-pressions des sources du Suzon (Jouvence, Le Chat, Sainte Foy et Rosoir) et de Morcueil	SUEZ	257 023 €	Objectif partiellement atteint	➔ <b>Poursuite de l'animation</b> pour inciter les gestionnaires de captages à procéder rapidement aux études de délimitation des <b>aires d'alimentation de captage</b> (captage de Côme = nouveau captage prioritaire au titre du SDAGE), mais aussi et surtout à la définition et à la mise en œuvre des plans d'actions associés.
Source de l'Ouche -définition AAC et diagnostic pressions	Syndicat d'Arnay-le-Duc	13 982 €		
Animation du programme d'action agro-environnemental sur l'AAC de la source de la Jeute (2014 à 2018) et Analyses pesticides sur eaux brutes 2015 (hors contrat : définition du BAC en 2010 et diagnostic agricole en juin 2012)	Syndicat de Thoisy-le-Désert	53 235 €	Objectif atteint	➔ <b>Elargissement de l'animation</b> sur les autres captages ne présentant pas de problème de qualité des eaux à ce jour ➔ <b>Finalisation des diagnostics multi-pressions</b> et définition des programmes d'actions sur la source de Morcueil et les sources de la Vallée du Suzon ➔ <b>Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions</b> sur la source de Jeute

Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
<b>Lutte contre la pollution par les pesticides</b>				
Sensibilisation à l'agriculture biologique et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio : Animations générales sur les bassins versants de la Tille et de l'Ouche + AAP ecophyto II 2016	SEDARB SCA Dijon Céréale	140 392 €	<p><b>Objectif atteint</b> avec près de 10 % de la SAU convertie en Agriculture Biologique sur la durée du Contrat</p> <p><b>Objectif</b> de réduction de l'utilisation des pesticides <b>partiellement atteint</b>, peut-être en partie facilité par la conjoncture (prix des intrants, difficultés économiques rencontrées par la profession, orientation vers cultures nécessitant moins de produits phytosanitaires...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des actions de communication / sensibilisation</b> auprès des exploitants agricoles, mais aussi des prestataires privés et CUMA concernant par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les alternatives agricoles, dont l'agriculture biologique ;</li> <li>- la gestion et le raisonnement des fertilisants et amendements (fumiers, engrais minéraux...) : quantités apportées, fréquence et matériel ;</li> <li>- l'intérêt de conserver des ripisylves fonctionnelles en bordure de cours d'eau.</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement des alternatives agricoles</b> (ex : permaculture, agroforesterie) <b>et des nouvelles technologies</b> (ex : céréales moins consommatrices d'eau, substitution de certaines cultures par d'autres moins polluantes...).</li> <li>• <b>Étude des potentialités de mutualisation du matériel agricole</b> ayant un impact moindre sur l'environnement.</li> </ul>
Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles : - 60 enquêtes et dépôt de 9 PVE sur l'Ouche aval, 1 PCAE sur l'Ouche amont - 3 journées de démonstration + 1 Formation "bien rincer et laver son pulvérisateur" et visite, communication sur les outils de désherbage	CA et Agriculteurs	447 755 €	<p><b>Objectif</b> d'enquêtes <b>atteint</b> sur l'Ouche aval</p> <p><b>Objectif non atteint</b> en matière d'équipements et d'investissements dans du matériel en raison de la réduction des financements des installations (PCAE) et de l'animation (AE RMC)</p>	

Nouvelles perspectives ciblées par Cesame concernant l'agriculture et le contexte local (débouchés, contraintes, environnement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étude globale sur l'agriculture du territoire</b> pour mieux définir en amont, les réelles attentes sur le territoire. Étude qui comporterait : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un état des lieux - diagnostic global de l'agriculture actuelle ;</li> <li>- une analyse des filières et des débouchés ;</li> <li>- un état de l'environnement ;</li> <li>- une synthèse des contraintes pour la profession (factuelle et ressentie) ;</li> <li>- des enquêtes détaillées auprès d'un échantillon d'exploitants représentatifs, où ils seraient sollicités pour faire eux-mêmes des propositions ;</li> <li>- des conclusions quant aux actions précises à inscrire au contrat.</li> </ul> </li> </ul>
Nouvelles perspectives ciblées par Cesame concernant l'utilisation des pesticides en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Expertise concernant <b>l'équilibre entre utilisation des pesticides et composante économique.</b></li> <li>➔ <b>Formation des exploitants agricoles sur les pesticides</b> par des organismes « neutres », associant éventuellement des vendeurs de produits et un technicien Chambre d'Agriculture.</li> <li>➔ <b>Développement de la sensibilisation sur les pesticides</b> (ex : envoi d'un courrier dans chaque foyer du bassin versant mettant en avant les impacts sur l'eau, le milieu, mais aussi sur la santé, principal argument qui joue sur la prise de conscience des citoyens).</li> </ul>

Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
<b>Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif. Améliorer le contrôle des STEP</b>				
Stockage des boues à Bligny-sur-Ouche, Assainissement de la Rêpe à Vandenesse-en-Auxois	Collectivités	604 859 €	<b>Objectif très partiellement atteint</b> sur les communes visées initialement, mais de nouveaux problèmes apparus sur la durée du Contrat. <i>A noter que des travaux ont aussi été entrepris en matière d'assainissement non collectif, il génère sans doute une pression non négligeable sur le bassin versant et non identifiée dans le Contrat.</i>	➔ <b>Engagement des travaux sur les stations de traitement des eaux usées obsolètes et sur les réseaux défectueux</b> , car l'une des sources indéniables de phosphore sur le territoire. ➔ <b>Améliorer les connaissances sur les stations de traitement et réseaux d'assainissement collectif</b> ( <i>diagnostic des performances et des impacts sur le milieu et préconisations</i> ).
Diagnostic et réhabilitation de réseau d'assainissement de CREANCEY	Syndicat de Thoisy-le-Désert	264 873 €		

Nouvelles perspectives ciblées par les acteurs sur l'assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Finalisation des diagnostics d'assainissement non collectif.</li> <li>➔ Lancement d'une étude de définition des zones prioritaires en matière d'assainissement non collectif.</li> <li>➔ Promotion / accompagnement pour le développement de la phytoépuration, notamment en assainissement non collectif.</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

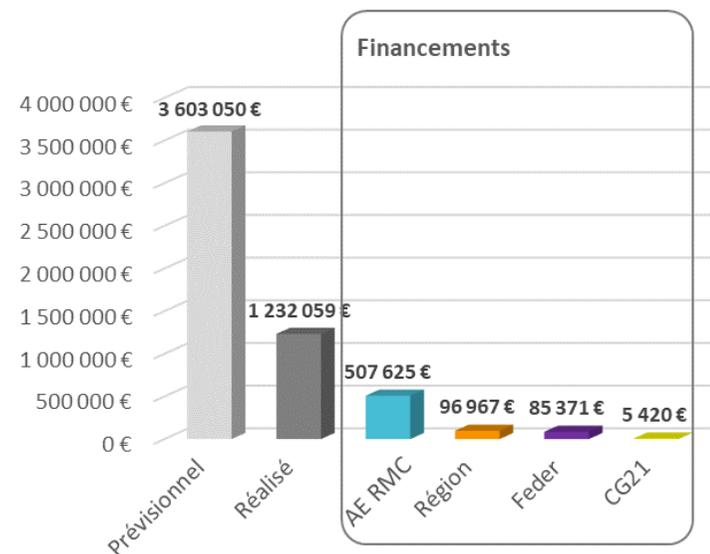
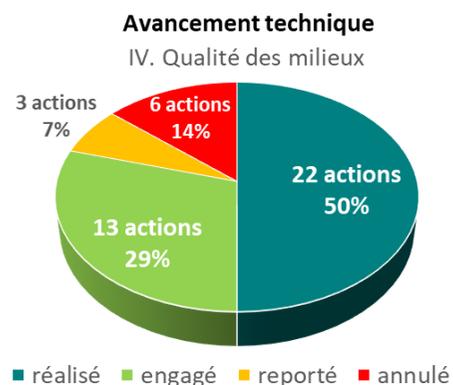
<b>Résorption des pollutions par les substances dangereuses</b>				
Réhabilitation de 11 décharges sur CCGC et 3 sur CCVO	Collectivités	98 760 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> avec près de la moitié des sites traités. La suspension des financements du Département et de l'ADEME n'a pas facilité l'émergence de nouveaux projets sur la seconde partie du Contrat.	• Etat des lieux, étude de faisabilité et engagement des travaux de <b>réhabilitation des décharges en bordure de cours d'eau</b>
Assainissement pluvial des infrastructures routières : - Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP - Elaboration du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération dijonnaise - Travaux par itération sur les eaux pluviales (cf chapitre II)	Etat Collectivités		<b>Objectif non atteint</b> pour l'A38 <b>Objectif ponctuellement atteint</b> sur l'assainissement des eaux pluviales, mais encore des désordres. A l'échelle de l'agglomération les premiers travaux nécessaires ont été définis et concrétisés sur la période du Contrat.	➔ <b>Mettre en place un suivi des flux polluants issus des grands axes routiers</b> (A6, A38, LINO...) ➔ <b>Travaux de gestion des eaux pluviales</b> : bassins de stockage, traitement avant rejet, mise en place de déshuileurs sur les rejets directs.
Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions	Collectivités		<b>Objectif non atteint</b> , la pression industrielle a sans doute très peu diminué, en tout cas pas grâce aux actions du contrat, qui n'ont peu ou guère été mises en œuvre.	➔ <b>Conduite d'un inventaire des industries polluantes</b> identifiant les substances relarguées, les dispositifs de traitement en place et éventuelles autorisations de raccordement, la localisation des points de rejets... ➔ <b>Engagement de travaux de résorption des émissions de substances dangereuses</b> hors pesticides
<b>Amélioration des connaissances sur la qualité des cours d'eau</b>				
Harmoniser les réseaux CG et RCS	CG21	0 €	<b>Objectif atteint</b> avec désormais l'absence de stations de suivi en doublons et une meilleure couverture des affluents	• <b>Poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines</b> (intégration au réseau départemental des effets du changement climatique).
Campagne d'étude hydrobiologique – 43 stations	Fédération de pêche de côte d'Or	80 038 €	<b>Objectif atteint</b> , le territoire disposant d'un état initial couvrant l'ensemble du réseau hydrographique	• <b>Elargissement de la recherche des pesticides</b> , métaux lourds et micropolluants <b>aux affluents de l'Ouche</b> . • <b>Étude sur les pollutions d'origine industrielle en rivière</b>
Campagne de suivi liée aux actions du contrat (8 stations)		25 701 €		

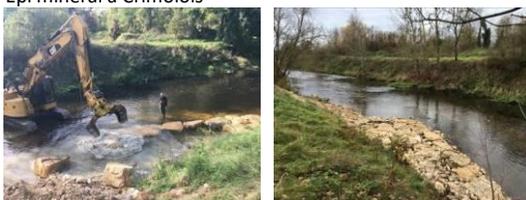
## IV. Qualité des milieux

Ce chapitre réunissait 4 grands objectifs :

- La restauration morphologique de l'Ouche aval.
- La restauration de la trame bleue.
- La restauration de la trame verte.
- La stratégie d'action sur les zones humides et la biodiversité.

Le bilan financier fait ressortir un **taux de réalisation assez faible de 34%**, lié à la réalisation d'actions moins ambitieuses que prévues et à l'annulation ou le **report des actions les plus coûteuses** (à l'instar du projet de restauration de l'espace de liberté à Varanges). **Le taux d'action engagées ou réalisées sur ce thème (80%) est malgré tout satisfaisant.** Les principales réalisations sont les travaux de restauration physique de l'Ouche à Crimolois et les études et travaux pour la restauration de la continuité écologique en amont de Dijon et les programmes d'entretien pluriannuels de la végétation.



Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires ● autres actions				
<b>Restauration morphologique de l'Ouche aval</b>								
2017 : Epi minéral à Crimolois 	SBO	6 756 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> car réalisation d'un épi au lieu de 2 initialement prévus	➔ Démarrer une réflexion sur la mise en place du second épi ou d'un projet de restauration physique de plus grande ampleur en lit mineur ou incluant les espaces latéraux. 				
2018 : Risbermes alluvionnaires, pose de blocs abris et désenrochement du pied de berge à Crimolois, 800 m. 	Fédération de pêche de côte d'Or	154 055 €	<b>Objectif atteint</b> en matière de restauration physique en lit mineur grâce à la modification du profil en travers sur un grande distance, mais encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'opération sur les milieux. <table border="1" data-bbox="1176 1220 1489 1356"> <tbody> <tr> <td>n-1 = 2017</td> <td>IAM / IAM REF 21% IPR = 16,3 (10 espèces) IBGN = 9/20 Tmax 30j = 21°C</td> </tr> <tr> <td>N+1 = 2019</td> <td>Evaluation en attente</td> </tr> </tbody> </table>	n-1 = 2017	IAM / IAM REF 21% IPR = 16,3 (10 espèces) IBGN = 9/20 Tmax 30j = 21°C	N+1 = 2019	Evaluation en attente	● Evaluation méthode / coût / bénéfices  ➔ Suivi des éventuelles évolutions morphologiques latérales spécifiquement sur la portion ayant fait l'objet du désenrochement.
n-1 = 2017	IAM / IAM REF 21% IPR = 16,3 (10 espèces) IBGN = 9/20 Tmax 30j = 21°C							
N+1 = 2019	Evaluation en attente							

<p>2017 : Démantèlement du clapet de Longvic (abaissement 2014 à 2016)</p>  <p style="text-align: center;">AVANT                      APRES</p>	SBO	16 824 €	<p><b>Objectif atteint</b> en matière de restauration de la continuité écologique, mais <b>partiellement atteint</b> en termes de restauration morphologique, d'amélioration des habitats et de mise en valeur du site.</p> <table border="1" data-bbox="1164 252 1503 373"> <tr> <td>n-1</td> <td>Pas d'évaluation</td> </tr> <tr> <td>n+1</td> <td>Long radier 210 m IAM / IAM REF 36% Poissons = 24 esp Tmax 30j = 23,8°C</td> </tr> </table>	n-1	Pas d'évaluation	n+1	Long radier 210 m IAM / IAM REF 36% Poissons = 24 esp Tmax 30j = 23,8°C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi de l'impact de l'effacement du clapet va permettre d'évaluer la nécessité de poursuivre l'opération par la création de banquettes d'hélophytes (initialement prévu) ou d'un autre aménagement.</li> </ul>
n-1	Pas d'évaluation							
n+1	Long radier 210 m IAM / IAM REF 36% Poissons = 24 esp Tmax 30j = 23,8°C							
<p>2017 : Acquisition foncière 5,42 Ha en rive gauche au droit de la BA102 et travaux de désenrochement du pied de berge sur 90 mètres et diversification des écoulements</p>  <p style="text-align: center;">AVANT                      APRES</p>	SBO	28 627 €	<p><b>Objectif atteint</b> en matière d'acquisition foncière. <b>Objectif partiellement atteint</b> en matière de restauration physique, en raison de la réorientation du projet (problème niveau topographique de l'ancien bras) et en matière d'impact sur les milieux.</p> <table border="1" data-bbox="1164 555 1503 686"> <tr> <td>station O11 n-4 = 2013</td> <td>IAM / IAM REF 17% IPR = 29 (10 espèces) Tmax 30j = 19,5°C</td> </tr> <tr> <td>n+1 = 2018</td> <td>IAM / IAM REF 27% Poissons = 16 esp Tmax 30j = 24°C</td> </tr> </table>	station O11 n-4 = 2013	IAM / IAM REF 17% IPR = 29 (10 espèces) Tmax 30j = 19,5°C	n+1 = 2018	IAM / IAM REF 27% Poissons = 16 esp Tmax 30j = 24°C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le linéaire de décroisement de l'Ouche et diversification des écoulements</li> </ul>
station O11 n-4 = 2013	IAM / IAM REF 17% IPR = 29 (10 espèces) Tmax 30j = 19,5°C							
n+1 = 2018	IAM / IAM REF 27% Poissons = 16 esp Tmax 30j = 24°C							
<p>Restauration d'un espace de liberté à Varanges : - Acquisitions foncières complémentaires 20,7 Ha - APS, DLE, inventaire faune/flore, panneau de com</p>	SBO	14 906 € 34 292 €	<p><b>Objectif non atteint</b>, la procédure administrative initiée est reportée en raison de la nécessité de réaliser un inventaire de la biodiversité locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux sont reportés à 2020.</li> </ul>				
<p>Reconnexion de l'Ouche à ses anciens méandres à Tart-le-Bas</p>	SBO		<p><b>Objectif non atteint</b>, le projet devant faire l'objet d'investigations complémentaires quant à la présence de déchets au droit des méandres susceptibles d'être remobilisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux sont programmés pour 2021.</li> </ul>				
<p>Restauration d'un espace de liberté à Fauverney</p>	SBO		<p><b>Objectif non atteint</b>, problématique d'une ancienne décharge réhabilitée dans les méandres visés pour de la remobilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet nécessiterait d'être réorienté via une étude de faisabilité intégrant les problématiques présentes en lit majeur.</li> </ul>				
<p>Restaurer la morphologie de l'Ouche dans sa traversée de Dijon</p>	SBO		<p><b>Objectif non atteint</b>, le plan de gestion dans la traversée de Dijon ayant été abandonné, car totalement conditionné par l'aménagement du Lac Kir pour lequel aucun scénario n'a été retenu</p>					

<p>Perspectives ciblées par les acteurs interrogés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des travaux de restauration de l'espace de mobilité de l'Ouche aval</li> <li>Mise en place d'un suivi à long terme des sites ayant fait l'objet de chantiers (morphologie, qualité de l'eau et des peuplements aquatiques...)</li> </ul>
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions								
<b>Trame bleue</b>												
<p>Restauration de la continuité écologique de Pont d'Ouche à Plombières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité et APS sur 11 ouvrages</li> <li>- 2015 : Travaux d'abaissement des déversoirs du seuil de l'usine à Velars sur Ouche et du Moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche + topo 2016 et 2018</li> <li>- 2017 : Restauration de la continuité piscicole au barrage communal de Veuve-sur-Ouche (Aménagement de bassins par déplacement des enrochements en régie)</li> </ul> <p>Seuil de l'Usine (Velars-sur-Ouche) :</p>  <p>Moulin du Banet (Gissey-sur-Ouche) :</p>  <p>Le 3<sup>ème</sup> ouvrage est tombé lors d'un pic d'orage en 2012. Seuil de la Sobem (Sainte Marie-sur-Ouche) :</p> 	SBO	<p>Etude 130 326 €</p> <p>- Travaux 82 852 €</p>	<p><b>Objectif atteint</b> pour l'étude de faisabilité et la concertation avec les propriétaires.</p> <p><b>Objectif partiellement atteint</b> en matière de travaux puisque seulement 3 ouvrages abaissés et 1 ouvrage aménagé sur 11, et résultats qui révèlent la nécessité de mesures complémentaires sur 2 sites, même si les objectifs d'IPR sont atteints.</p> <p>Seuil de l'Usine (Velars-sur-Ouche) :</p> <table border="1" data-bbox="1128 735 1547 868"> <tr> <td>n-1 = 2014</td> <td>Remous 900 m IPR = 22,5 (10 espèces) Tmax 30j = 18,9°C</td> </tr> <tr> <td>n+3 = 2018</td> <td>Remous 330 m IPR = 12 (10 espèces) Tmax 30j = 21,3°C</td> </tr> </table> <p>Moulin du Banet (Gissey-sur-Ouche) :</p> <table border="1" data-bbox="1128 911 1547 1043"> <tr> <td>n-1 = 2014</td> <td>Remous 1200 m IPR = 29,2 (18 espèces) Tmax 30j = 18,7°C</td> </tr> <tr> <td>n+3 = 2018</td> <td>Remous 600 m IPR = 13,1 (10 espèces) Tmax 30j = 21,2°C</td> </tr> </table>	n-1 = 2014	Remous 900 m IPR = 22,5 (10 espèces) Tmax 30j = 18,9°C	n+3 = 2018	Remous 330 m IPR = 12 (10 espèces) Tmax 30j = 21,3°C	n-1 = 2014	Remous 1200 m IPR = 29,2 (18 espèces) Tmax 30j = 18,7°C	n+3 = 2018	Remous 600 m IPR = 13,1 (10 espèces) Tmax 30j = 21,2°C	<p>➔ Velars-sur-Ouche et Gissey-sur-Ouche : Poursuivre la restauration du fonctionnement naturelle de la rivière dans les anciennes zones de remous des 2 déversoirs abaissés en 2015.</p> <p>➔ Entretien des aménagements réalisés au cours du précédent contrat (Veuvey-sur-Ouche : Surveillance du fonctionnement de la passe et nettoyages).</p> <p>➔ Animation auprès des propriétaires d'ouvrage pour les inciter au rétablissement de la continuité écologique. Priorité sur les ouvrages en liste II visés par des opérations d'aménagement du franchissement piscicole.</p> <p>➔ Poursuite des travaux de restauration de la continuité piscicole (aménagement / effacement d'ouvrages) : priorité sur les affluents de l'Ouche, diagnostic préalable dont entretien poussé avec le(s) propriétaire(s), conception de projet, dossiers réglementaires (dont ceux au titre du patrimoine pour l'Arvo aval), travaux, suivis.</p>
n-1 = 2014	Remous 900 m IPR = 22,5 (10 espèces) Tmax 30j = 18,9°C											
n+3 = 2018	Remous 330 m IPR = 12 (10 espèces) Tmax 30j = 21,3°C											
n-1 = 2014	Remous 1200 m IPR = 29,2 (18 espèces) Tmax 30j = 18,7°C											
n+3 = 2018	Remous 600 m IPR = 13,1 (10 espèces) Tmax 30j = 21,2°C											
<p>Restauration de la continuité écologique au lac Kir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité (scénarios)</li> <li>- Bilan hydrique et étude de définition</li> </ul>	SBO	73 860 €	<p>Meilleures connaissances sur le Lac kir, ses impacts et les possibilités d'aménagement</p> <p><b>Objectif non atteint</b>, en l'absence de solution technique satisfaisante, la plus-value de travaux reste sujette à débat.</p>									

<p>Travaux de restauration de la continuité piscicole en aval de la Gironde (sur 2 seuils)</p>  <p>AVANT                      APRES</p>	<p>Propriétaire / SBO</p>	<p>1 634 €</p>	<p><b>Difficile de statuer sur l'atteinte de l'objectif sur ce cours d'eau.</b> Permet dans tous les cas des échanges génétiques au sein des espèces aquatiques.</p> <table border="1" data-bbox="1128 272 1547 384"> <tr> <td>Station AO6 n = 2013</td> <td>IAM / IAM REF 44% IPR = 11,6 Tmax 30j = 18,2°C</td> </tr> <tr> <td>n+5 = 2018</td> <td>IPR = 9,8 Tmax 30j = 19°C</td> </tr> </table>	Station AO6 n = 2013	IAM / IAM REF 44% IPR = 11,6 Tmax 30j = 18,2°C	n+5 = 2018	IPR = 9,8 Tmax 30j = 19°C	
Station AO6 n = 2013	IAM / IAM REF 44% IPR = 11,6 Tmax 30j = 18,2°C							
n+5 = 2018	IPR = 9,8 Tmax 30j = 19°C							
<p>Rétrécissement du lit mineur par banquettes et recharge sédimentaire sur 98 mètres, à Vandenesse-en-Auxois</p>  <p>AVANT                      APRES</p>	<p>SBO</p>	<p>11 088 €</p>	<p><b>Objectif non atteint</b>, faute de pente pour mobiliser les sédiments (faciès plat lentique maintenu après travaux). Le cours d'eau est bloqué par le seuil du pont en aval du projet, recharge sédimentaire sous-dimensionnée.</p>					
<p>Projet de restauration physique de grande ampleur de la Vandenesse</p>	<p>SBO</p>		<p><b>Objectif non atteint</b> en l'absence d'adhésion des propriétaires</p>					
<p>2015 : Rétrécissement du lit mineur et augmentation de la sinuosité de la Geline à Tart l'Abbaye (800m)</p>  <p>AVANT                      APRES                      Reprise végétation</p>	<p>SBO</p>	<p>24 403 €</p>	<p><b>Objectif partiellement atteint</b>, faute de pente qui empêche l'autocurage du lit et favorise le développement de la végétation qui entraîne des débordements. Efficacité plus importante de l'aménagement sur la moitié aval.</p> <table border="1" data-bbox="1077 890 1592 1046"> <tr> <td>n-2 = 2013</td> <td>CE apiscicole faciès plat lentique</td> </tr> <tr> <td>néant</td> <td>Alternance mouilles / radiers en aval Plats lenticques/lotiques en amont → Augmentation de la capacité d'accueil du tronçon concerné par la diversification des substrats et des faciès d'écoulement et la réduction du colmatage</td> </tr> </table>	n-2 = 2013	CE apiscicole faciès plat lentique	néant	Alternance mouilles / radiers en aval Plats lenticques/lotiques en amont → Augmentation de la capacité d'accueil du tronçon concerné par la diversification des substrats et des faciès d'écoulement et la réduction du colmatage	<p>• Rectification des dysfonctionnements sur la partie amont programmée en 2019.</p>
n-2 = 2013	CE apiscicole faciès plat lentique							
néant	Alternance mouilles / radiers en aval Plats lenticques/lotiques en amont → Augmentation de la capacité d'accueil du tronçon concerné par la diversification des substrats et des faciès d'écoulement et la réduction du colmatage							
<p>Ruisseau des Angles à La Bussièrès-sur-Ouche - Banquettes et recharge sédimentaire (230 m)</p>  <p>AVANT                      APRES</p>	<p>Fédération de pêche de côte d'Or</p>	<p>19 521 €</p>	<p><b>Objectif a priori atteint</b> d'après les premiers résultats disponibles.</p> <table border="1" data-bbox="1173 1150 1503 1307"> <tr> <td>n-2 = 2015</td> <td>IAM / IAM REF 14% IPR = 3,4 (3 espèces) IBGN = 16/20 Tmax 30j = 13,5°C</td> </tr> <tr> <td>n+1 = 2018</td> <td>IAM / IAM REF 57% IPR = 3,4 (2 espèces) Tmax 30j = 13,6°C</td> </tr> </table>	n-2 = 2015	IAM / IAM REF 14% IPR = 3,4 (3 espèces) IBGN = 16/20 Tmax 30j = 13,5°C	n+1 = 2018	IAM / IAM REF 57% IPR = 3,4 (2 espèces) Tmax 30j = 13,6°C	
n-2 = 2015	IAM / IAM REF 14% IPR = 3,4 (3 espèces) IBGN = 16/20 Tmax 30j = 13,5°C							
n+1 = 2018	IAM / IAM REF 57% IPR = 3,4 (2 espèces) Tmax 30j = 13,6°C							

<p>2017 : Restauration physique du ruisseau de la Chartreuse par recharge sédimentaire (300 m)</p>  <p>AVANT APRES</p>	<p>Hôpital de la Chartreuse (Maitrise d'œuvre Fédération de pêche de côte d'Or)</p>	<p>39 415 €</p>	<p><b>Objectif atteint</b> d'après les premiers résultats disponibles.</p> <table border="1" data-bbox="1153 188 1523 367"> <tr> <td>n-2 = 2015</td> <td>IAM / IAM REF 4% IPR = 24 (2 espèces) IBGN = 10/20 Tmax 30j = 15,2°C</td> </tr> <tr> <td>n+1 = 2018</td> <td>IAM / IAM REF 76% IPR = 13 (5 espèces) IBGN = 3/20 Tmax 30j = 16°C</td> </tr> </table>	n-2 = 2015	IAM / IAM REF 4% IPR = 24 (2 espèces) IBGN = 10/20 Tmax 30j = 15,2°C	n+1 = 2018	IAM / IAM REF 76% IPR = 13 (5 espèces) IBGN = 3/20 Tmax 30j = 16°C	<p>➔ Reconnexion du ruisseau de la Chartreuse en basses eaux (fort potentiel de refuge en étiage)</p>
n-2 = 2015	IAM / IAM REF 4% IPR = 24 (2 espèces) IBGN = 10/20 Tmax 30j = 15,2°C							
n+1 = 2018	IAM / IAM REF 76% IPR = 13 (5 espèces) IBGN = 3/20 Tmax 30j = 16°C							
<p>2017 : Remplacement d'une buse par un passage à gué, mise en défens sur 120m, suppression des embâcles</p>  <p>AVANT APRES</p>	<p>SBO</p>	<p>6 750 €</p>	<p><b>Objectif a priori atteint</b> d'après les observations (restauration du transit sédimentaire et diversification des habitats)</p>	<p>➔ Développement de la mise en défens des berges des cours d'eau en tête de bassin versant pour limiter le piétinement</p>				
<p>2017 : Etude de définition pour la restauration morphologique et la continuité écologique de l'Arvo 2018 : Mise en défens au lieu-dit "les Gordots" sur 360 m.</p>  <p>AVANT APRES</p>	<p>SBO</p>	<p>Etude 5 736 € - Travaux 5 538 €</p>	<p><b>Objectif non atteint</b> en l'absence d'adhésion des propriétaires / exploitants, excepté l'un d'entre eux.</p>	<p>➔ Poursuite de la restauration physique des affluents de l'Ouche (étude préalable, conception du projet, travaux et suivis) : priorité sur le Chamban (très dégradé et colmaté), sur l'Aubaine (à repositionner dans son lit), sur l'Arvo et la Douix</p>				

<p>Perspective</p>	<p>➔ Poursuite de la restauration physique des affluents de l'Ouche (étude préalable, conception du projet, travaux et suivis) : priorité sur le Chamban (très dégradé et colmaté), sur l'Aubaine (à repositionner dans son lit), sur l'Arvo et la Douix</p>
<p>Nouvelle perspective ciblée par les acteurs interrogés</p>	<p>• Etat des lieux – diagnostic écomorphologique de l'ensemble du linéaire de cours d'eau principaux du bassin versant / identification des enjeux / définition d'un programme pluriannuel d'interventions (prestation externalisée).</p>

Trame verte				
Programmes d'entretien de la végétation : Ouche, Suzon et Vandenesse	SBO	429 209 €	<b>Objectif atteint</b> malgré quelques réserves exprimées localement	➡ <b>Poursuite du plan pluriannuel d'entretien / restauration de la végétation rivulaire</b> mis en œuvre sous la forme de marchés annuels de travaux
Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval, plantations de : - Haie Tart-le-Haut (370 ml), - Ripisylve Geline Tart-l'Abbaye (800 ml), - Berges Rénot (1000 ml), - Parcelle SBO, Ouche rive gauche, à Fauverney (1200m²)	SBO	18 645 €	<b>Objectif très partiellement atteint</b> principalement en raison de la difficulté d'acceptation de la mesure par les propriétaires riverains	➡ <b>Poursuite des travaux de restauration de la trame verte sur l'Ouche et ses affluents</b> : plantation de haies, de ripisylve dans les secteurs dépourvus... (ex : Poursuite des plantations sur la Geline)

Stratégie d'action sur les zones humides, biodiversité				
Inventaire complémentaire des ZH	CENB	50 909 €	<b>Objectif atteint</b> qui a abouti à la publication d'une plaquette diffusée aux acteurs locaux du bassin versant sur les enjeux associés aux zones humides du bassin versant	➡ Animation / sensibilisation pour la <b>prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme</b> .
Préserver et restaurer les zones humides par la maîtrise foncière ou d'usage : - Plan de gestion des prairies et pelouses de la vallée de l'Ouche - Pâturage au marais des <i>Echalottes</i>	SBO / CENB	11 000 €	<b>Objectif partiellement atteint</b> , sur la fin du Contrat, avec 2 sites concernés par l'action, mais néanmoins très peu d'acquisitions foncières au regard de ce qui était envisagé	• Travail en partenariat et en maîtrise d'ouvrage déléguée avec le CEN Bourguignons

Nouvelle perspective ciblée par Cesame	• <b>Déclaration d'antériorité des drainages</b> et définition d'une stratégie claire sur les pratiques désormais acceptées et celles rejetées
----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

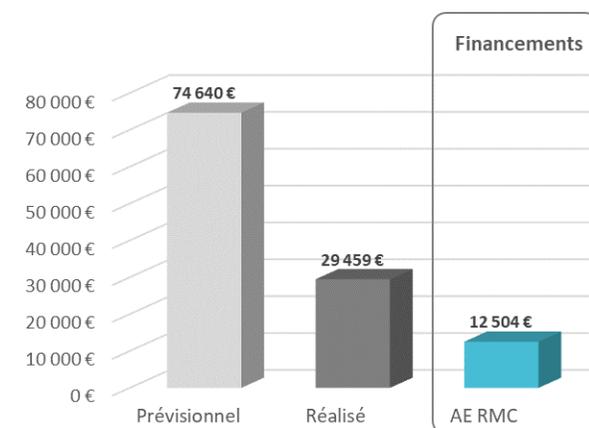
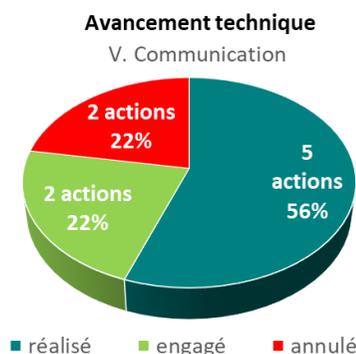
Canal de bourgogne : Inventaire biodiversité faune / flore	CENB / Région	23 568 €	<b>Objectif atteint</b> qui a abouti à la publication d'une plaquette diffusée par la Région	
Protection des écrevisses à pattes blanches : - Définition des linéaires amont-aval des 5 populations - Mise en défens de la Creuse (630 m)	SHNA SBO	10 499 € 6 990 €	<b>Objectif atteint</b> en matière de connaissance des populations avec un état initial assez complet de l'état des populations et des facteurs limitants <b>Objectif partiellement atteint</b> en matière de travaux, puisque seulement un cours d'eau sur les deux diagnostiqués a pu faire l'objet de travaux	➡ Suivi de population (tous les 5 ans minimum) et poursuite des opérations de protection des habitats et des populations à risque. ➡ <b>Approbation de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope</b> des sites à Ecrevisses et mise en application des mesures déclinées.
Diagnostics (2013) et travaux de restauration de mares communales (Monceau-Echarnant, Echannay)	CENB Communes	20 489 €	<b>Objectif très partiellement atteint</b> , puisque seulement deux mares ont fait l'objet d'intervention	
Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon			<b>Objectif non atteint</b> , la thématique n'ayant pas été jugée prioritaire dans le cadre du Contrat.	• Poursuite de la <b>surveillance active de la colonisation des espèces envahissantes</b> • <b>Communication / sensibilisation</b> sur les espèces végétales et animales envahissantes : reconnaissances des espèces, techniques de gestion, bonnes pratiques...

Nouvelle perspective ciblée par Cesame	• <b>Etude globale</b> sur le fonctionnement des <b>carrières alluvionnaires</b> , leurs impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau, leurs intérêts / impacts sur la faune et la flore
Nouvelle perspective ciblée par les acteurs interrogés	• <b>Développement des connaissances sur les espèces</b> (faune, flore) et habitats présents, notamment au droit des sites concernés par des travaux.

## V. Communication

Les axes de communication privilégiés en début de contrat ont été les visites de bassin, le site internet, les panneaux pédagogiques et les classes d'eau.

Le bilan financier fait ressortir un **taux de réalisation assez faible de 39%**, lié à la réalisation de prestations en interne comme les panneaux pédagogiques, la surestimation des coûts des visites de bassin pourtant toutes réalisées, l'abandon de la lettre interne et l'absence de classes d'eau en seconde partie de contrat. **Le taux d'actions engagées ou réalisées sur ce thème (78%) est malgré tout satisfaisant.**

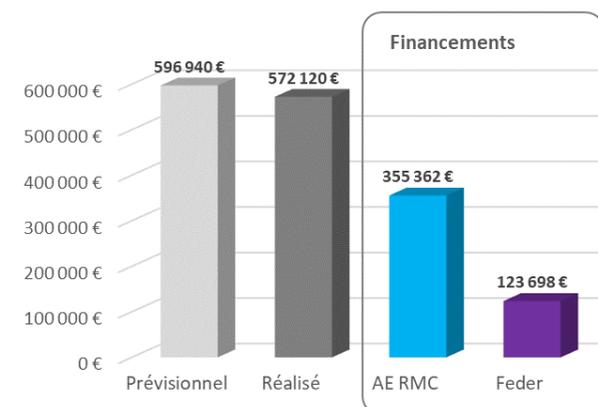


Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : ➔ actions prioritaires • autres actions
Création et hébergement du site ouche.fr	SBO	5 309 €	<b>Difficile à évaluer</b>	➔ <b>Mise à jour</b> des pages du <b>site Internet</b> dédiées au contrat sur le site de la structure porteuse.
3 Panneaux pédagogiques associés aux travaux (clapet de Longvic, chantier entretien, plage de Fauverney)	SBO	En régie	<b>Difficile à évaluer</b> car peu de panneaux	➔ <b>Pose de panneaux pédagogiques</b> sur les sites ayant fait l'objet de chantiers
7 visites de bassin et 2 rendez-vous thématiques	SBO	7 626 €	<b>Objectif atteint</b> en termes de format car les visites sont appréciées. <b>Objectif partiellement atteint</b> au niveau du nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A élargir aux acteurs et partenaires (CLE, riverains concernés...)</li> <li>• <b>Organisation de visites pédagogiques</b> sur les sites restaurés dans le cadre de la procédure (chantiers vitrines – ex : l'Ouche à Crimolois)</li> <li>➔ Développement des visites interbassins, notamment sur les thématiques pas encore ou peu traitées dans le cadre de la démarche pour en démontrer en amont les modalités, les éventuelles difficultés de mise en œuvre et les effets.</li> </ul>
Animation de classes d'eau dans les écoles	Pimm's	14 905 €	<b>Objectif</b> de sensibilisation des écoles <b>atteint uniquement en première partie de Contrat.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A développer envers un maximum d'écoles du bassin</li> <li>➔ Développement d'un programme pédagogique dans les écoles de tous niveaux et de toutes les communes (ex : pêches électriques, sessions de nettoyage des berges des cours d'eau, découverte de la vie dans les rivières / dans les mares...).</li> </ul>
Lettre annuelle d'information (une en 2012)	SBO	1 620 €	<b>Objectif</b> de parution annuelle de la lettre d'informations <b>non atteint</b> alors qu'elle permet aux acteurs impliqués dans le Contrat de suivre l'avancement de la procédure en continu <b>Objectif</b> de communication <b>non atteint</b> auprès des riverains qui ne comprennent pas toujours la démarche et les effets attendus des interventions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Relancer la Newsletter</b></li> <li>A développer envers un maximum d'acteurs et riverains (CLE, communes, interco...), a minima 2 fois / an</li> <li>➔ Relais dans les bulletins municipaux ou interco</li> </ul>

Nouvelle perspective ciblée par Cesame	➔ <b>Constitution d'une revue de presse</b> regroupant l'ensemble des articles publiés sur les actions réalisées dans le cadre du Contrat
----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## VI. Coordination autour du Contrat

Le Contrat de Bassin était ambitieux dans son contenu et dans ses objectifs **mais ne comportait pas d'estimation des moyens humains nécessaires pour chaque opération** et donc, pour la globalité du contrat. Ce travail en amont aurait potentiellement révélé des **besoins supplémentaires pour pouvoir atteindre l'ensemble des objectifs** sur le pas de temps fixé. La cellule d'animation a en effet dû assumer une charge de travail, qui n'avait sans doute pas été prise en compte ou été largement sous-estimée dans la programmation initiale des opérations. L'animatrice et le technicien de rivière ont toutefois su trouver une **organisation du travail favorable à l'aboutissement de plusieurs projets** répondant à des enjeux majeurs du bassin.



Actions principales	Maitre d'ouvrage	Montant TTC	Atteinte des objectifs	Perspectives : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ actions prioritaires</li> <li>• autres actions</li> </ul>
Postes « technicien de rivière » et « animatrice contrat » : - Réunions annuelles de la Commission Locale de l'Eau - Réunions régulières du SBO, structure porteuse - Commissions géographiques animées en 2015 et 2016 - Comités de pilotage des études conduites dans le cadre du Contrat - Conduite de projets, maîtrise d'œuvre interne - Bilans technico-financiers à mi-parcours et final du contrat	SBO	572 120 €	<b>Objectif atteint</b> avec des acteurs globalement satisfaits quant à la concertation mise en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite des bilans et rapports d'activités</li> <li>➔ Coordination des différents maîtres d'ouvrages impliqués dans la procédure</li> <li>➔ Coordination des démarches : contrats petit cycle de l'eau / grand cycle de l'eau, contrat de nappe, Natura 2000, programmes agro-environnementaux...</li> <li>➔ Mise à niveau des élus, avec beaucoup de démonstrations par l'exemple (visites de chantiers, témoignages de maires...), d'outils très pédagogiques. <i>Objectif : accroître la prise de conscience des enjeux environnementaux, les inciter à relayer l'information.</i></li> </ul>
			Nouvelles perspectives ciblées par Cesame	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions annuelles de restitution dans chaque EPCI permettant de présenter les avancées de la procédure sur l'ensemble du bassin versant et plus spécifiquement sur le territoire de l'intercommunalité</li> <li>➔ Mise en place d'un tableau de bord permettant de suivre en continu les actions : lancement des marchés, des études, des travaux, indicateurs de suivis qualité, quantitatifs (ex : nombre d'exemplaires de lettre d'information diffusée, de personnes présentes aux animations...) dates de réunions, etc.</li> </ul>

# Evaluation du contrat

Les questions évaluatives ont été posées aux élus et partenaires du Contrat de Bassin de l'Ouche : sur 44 personnes interrogées → 48 % d'élus, 25% d'agents des services publics et chambres consulaires (SBO, CA21, VNF, Région, Département, DDT21, AFB), 13.5 % d'agents d'associations (FDP21, CEN, GAB21, SHNA) et 13.5 % d'élus d'AAPPMA, syndicat des irrigants et chambre d'agriculture 21.

## Pertinence de la démarche

Une démarche qui a su **féderer** les différents partenaires autour d'un **projet commun défini dans la concertation**. Une démarche efficace car adaptée à une **communauté de travail pertinente** associée par différents leviers dès la phase d'élaboration et tout au long de la procédure, mais des personnels techniques qui auraient davantage pu être informés de l'avancement de la procédure.

## Pertinence du programme d'actions

### Adéquation des objectifs et des actions qui en découlent aux enjeux ?

**Plutôt, voire très pertinentes et cohérentes** par rapport aux problématiques du territoire identifiées dans le cadre du diagnostic préalable. Le Contrat a par ailleurs fait l'objet d'une véritable appropriation par la cellule d'animation qui, lors de la phase de mise en œuvre a réorganisé certaines actions en fonction des opportunités et de l'état du milieu constaté au lancement des travaux.

**...vis-à-vis de l'intérêt général**, la pertinence de quelques actions a toutefois été remise en question par certains acteurs. Par exemple, le contrat ne doit pas se substituer aux obligations des riverains en matière d'entretien de la végétation rivulaire, d'aménagement d'ouvrages au titre de la continuité piscicole et/ou de respect des débits réservés, etc.

### ...vis-à-vis des autres acteurs publics ?

- L'animation de deux procédures (SAGE et Contrat de Bassin) par le même Syndicat siégeant sur le territoire, a permis de mutualiser les moyens, de **faciliter les échanges et la prise en compte des enjeux de chaque outil**. Si un nouveau Contrat de ce type est reconduit, son programme d'actions devra veiller à bien s'articuler avec les dispositions du PAGD du SAGE.
- Le Contrat de Bassin s'est révélé complémentaire des autres démarches et zonages existants sur le bassin versant (notamment du réseau **Natura 2000**).

**...vis-à-vis de la réglementation ?** Le Contrat de Bassin était à la fois un outil relais et **cohérent avec la réglementation et parfois même, plus ambitieux** sur certaines thématiques.

## Cohérence

**Mobilisation des moyens à la hauteur des objectifs fixés ?** Les moyens humains développés ont permis d'assurer une assez bonne animation et la conduite de plusieurs chantiers, dont certains d'ampleur, mais se sont avérés **insuffisants pour atteindre les objectifs ambitieux** fixés par le contrat qui ne comportait pas d'estimation des moyens humains nécessaires pour chaque opération. Hormis certains cas particuliers, les **moyens financiers n'ont pas été le facteur limitant** à la réalisation des actions.

## Efficacité

### Impact des réalisations ?

#### ...sur la pollution de l'eau :

Au regard des données issues des réseaux suivis, force est de constater que **la qualité des eaux ne s'est pas beaucoup améliorée** sur la durée du Contrat et **révèle encore des pressions importantes (nitrates, pesticides et autres micropolluants)**. Cependant, les diminutions potentielles des pressions émanent davantage d'autres outils, de la réglementation ou encore de problématiques économiques que du contrat lui-même.

#### ...sur la qualité physique des milieux :

Les travaux de restauration morphologique ont permis **d'améliorer ponctuellement la qualité physique des cours d'eau**, et ce parfois de manière assez significative :

- **Diversification des faciès d'écoulement : 4621 m** cumulés pour l'ouche et ses affluents
- Diminution de l'altération de la ligne d'eau avec nette régression voire suppression des zones de remous sur plusieurs ouvrages, accompagnées de fait, par la **réduction des secteurs propices à l'eutrophisation et au réchauffement des eaux** ;
- Rétablissement du **transport solide et de la continuité piscicole** avec des linéaires réouverts non négligeables sur certains axes (27% du tronçon de l'Ouche classé en liste II, 100% de la Gironde classée en liste I et II).

#### En matière de communication

Des actions de sensibilisation et de communication qui ont permis une **certaine prise de conscience et implication des acteurs locaux, ainsi que la réalisation concrète de travaux**. Néanmoins, renforcer la valorisation des cours d'eau et des pratiques adaptées permettra d'améliorer l'acceptation et l'efficacité des actions.

#### Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?

- Suite au passage d'entretien, le bois entreposé pour être valorisé s'est vu emporté par les crues.
- Quelques exploitants en agriculture conventionnelle se sont également sentis stigmatisés notamment face à la promotion de l'agriculture biologique.

## Efficience

**Adéquation entre les moyens mis en œuvre et le résultat obtenu ?** Si certains acteurs ont parfois le sentiment que les opérations sont couteuses pour peu de résultats, celles mises en œuvre dans le Contrat de Bassin ont été réalisées en **optimisant les coûts d'investissement et de fonctionnement**.

# Éléments synthétiques d'évaluation

Les élus et partenaires du Contrat (44 personnes) ont également été interrogés sur les réussites et échecs du contrat.

Réussites	Echecs
L'émergence d'une véritable prise de conscience de l'importance de la ressource en eau et de la préservation des milieux.	Une prise de conscience de l'importance de la préservation de la ressource en eau <b>encore assez faible de la part de certains élus ou tout au moins contrebalancée par d'autres enjeux</b> . Or cette problématique risque de se répercuter sur d'autres usages à l'avenir.
La création d'une vraie <b>dynamique de territoire, créant une certaine solidarité entre l'amont et l'aval</b> aux problématiques et enjeux bien différents.	Un <b>manque d'accompagnement et de soutien</b> de la part des élus locaux pour <b>porter les projets</b> auprès des propriétaires / exploitants agricoles et les convaincre.
	La disproportion des <b>coûts alloués aux études par rapport aux travaux</b> , malgré leur évidente nécessité pour dimensionner convenablement les projets.
	L'influence des financements sur l'orientation de la politique locale de gestion de l'eau.
<b>Sur les travaux mis en œuvre :</b>	
Un meilleur entretien de la ripisylve avec une <b>approche plus homogène</b> sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouche,	L'oubli voire <b>l'abandon de leurs obligations d'entretien</b> des cours d'eau par les riverains.
Les <b>études réalisées sur la continuité et la morphologie</b> qui ont permis d'identifier des secteurs prioritaires sur lesquels engager des travaux. Les chantiers de restauration de la continuité écologique : Clapet de Longvic, Moulin du Banet à Gissey, Seuil de l'Usine à Velars et Gironde.	Le non aboutissement de la démarche d'abaissement du seuil du moulin de Gissey-sur-Ouche.
Des chantiers de restauration physique des cours d'eau, tels que sur la <b>Géline</b> et aussi les travaux conduits sur l'Ouche à <b>Crimolois</b> , qui redonnent un accès à la rivière et qui selon certains acteurs méritent d'être montrés comme vitrine.	La non atteinte des résultats escomptés sur certains chantiers comme sur la <b>Vandenesse</b> ou la Géline amont, faute de pente.
Le chantier de diversification et <b>suppression des contraintes latérales au droit des terrains de la BA102</b> .	Le <b>non aboutissement du projet de Varanges sur la durée du Contrat</b> . Un échec en grande partie lié au manque de transparence sur la problématique de la décharge, qui a fortement ralenti l'avancée du projet.
	Le non aboutissement du projet de <b>mise en défens de l'Arvo</b> (restauration physique), faute d'arguments convaincants.
Une prise en compte de la biodiversité	La prise en compte insuffisante, selon certains acteurs, de quelques groupes d'espèces.
	Un travail encore conséquent en matière d'assainissement tant collectif que non collectif.
<b>Sur la communication :</b>	
Bonne information des élus via la visite annuelle de bassin.	Un manque de communication à tous les publics
De nombreux échanges initiés qui ont permis : - d'obtenir <b>l'accord des propriétaires</b> pour engager des travaux - d'asseoir une certaine <b>légitimité de la cellule d'animation du SBO</b> désormais reconnue localement - <b>d'instaurer un dialogue, une concertation</b> avec les agriculteurs du bassin versant, à travers des diagnostics individuels, des formations... et d'aboutir à la contractualisation de MAEC et à la conversion en agriculture biologique de surfaces non négligeables.	Un manque d'explications pédagogiques sur certaines actions.  Le manque de temps et /ou de moyens humains, notamment pour les actions relevant de l'animation auprès de la profession agricole et pour la mise en œuvre concrète de travaux.

Malgré des déceptions sur certains résultats, les élus et partenaires techniques et financiers ont globalement perçu de manière **positive** le Contrat de Bassin de l'Ouche et sont **plutôt satisfaits du fonctionnement**.

# Conclusion et recommandations générales

Les acteurs interrogés sont favorables à la reconduction d'une telle procédure. Il apparaît en effet indispensable de poursuivre la dynamique initiée, pérenniser les efforts et concrétiser les actions engagées pour lesquelles la mise en œuvre est plus longue.

## Les enjeux futurs :

Les enjeux de **pollution** et de restauration de la **qualité des milieux** persistent. La préservation de la **biodiversité** est un enjeu qui s'accroît avec la prise en compte des inventaires faunistiques et floristiques dans la définition des projets et les modalités d'exécution. La **communication** devient incontournable pour atteindre les objectifs environnementaux et l'acceptation des actions.

## Un cadre qui évolue, à prendre en compte pour la suite :

- La réorganisation locale des collectivités territoriales, dans le cadre de la loi MAPTAM, qui introduit la compétence GEMAPI
- Le nouveau programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2019-2024.
- Le futur SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée.

## Les recommandations d'ordre général et pistes d'amélioration pour un futur programme :

### Elaboration

Définir une programmation plus **réaliste et pragmatique**

Bien caler au préalable le plan de financement

Instaurer des **objectifs voire des obligations de moyens** et des délais

Bien associer les **associations locales** (chasse et pêche), renforcer également le lien avec le SCOT du Dijonnais, notamment pour les thématiques de trame verte et bleue et de gestion de la ressource en eau.

En termes de contenu, les principales recommandations sont :

- Prendre en compte le **changement climatique** dans le choix et le contenu des actions.
- Focaliser les actions sur les **masses d'eau qui ne sont pas en bon ou très bon état**.
- Travailler également sur la « **petite continuité** » sur l'Ouche amont ou ses affluents.

### Mise en œuvre

Poursuivre et renforcer l'**animation**, développer au maximum les **partenariats**.

Mettre en place un **guichet unique** au niveau de la structure porteuse identifiée pour une connaissance de tout ce qui se passe sur le territoire.

Être toujours à l'affût des **nouvelles approches environnementales**, des nouvelles technologies et expérimenter pour tenter d'améliorer les choses.

Améliorer l'information auprès des acteurs locaux (lancement des chantiers ...).

Se réserver un temps d'observation (études en amont mobilisant une approche scientifique).

### Réunions

Mettre en place des réunions locales.

Travailler davantage sur les projets en bureau de CLE.

Convier également du personnel technique des collectivités.

### Communication

Communiquer davantage sur les projets et les actions mises en œuvre.

Accroître l'information à destination des élus, usagers et citoyens.

### Suivi et gouvernance

Veiller à ne pas s'éloigner de la rivière en cas de création d'un EPAGE. Préserver la logique de bassin versant.

Coordonner / solliciter davantage les différents maîtres d'ouvrage.

**La suite :** Sur ces bases, les acteurs du territoire devront désormais se réunir afin de :

- Préciser les **objectifs** qu'ils se fixent pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les années à venir ;
- Définir des **priorités d'intervention** ;
- Identifier précisément les **maîtres d'ouvrages** désireux de mener à bien les opérations identifiées ;
- Préciser le **contenu des actions**, le **calendrier** prévisionnel et d'en estimer les **coûts** ;
- Travailler plus spécifiquement avec les partenaires financiers sur les possibilités de **financement**.
- S'accorder sur la rédaction des **fiches actions**.
- Préciser la **gouvernance** à mettre en place sur le bassin versant de l'Ouche, sur la base de l'étude de préfiguration d'un EPAGE en cours de réalisation.

## En conclusion...

Le bilan du contrat de bassin 2012-2018 est de manière globale **positif du point de vue du taux de réalisation**. L'effet des actions mises en œuvre est en revanche plus ou moins appréciable selon les dispositifs de suivi et l'année de réalisation. S'il est vrai que plusieurs actions importantes n'ont pu être menées à terme, pour diverses raisons, des opérations majeures ont été réalisées, sur l'assainissement et la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau ; elles ont permis **localement une nette amélioration** de la situation pour les enjeux concernés.

L'**intérêt de la démarche est souligné** par plusieurs acteurs pour mobiliser une dynamique de territoire forte. **Les enjeux actuels persistent** du fait de la persistance des pressions de pollution, du caractère très anthropique du bassin versant. L'analyse de ces enjeux rend pertinente l'opportunité de mettre en œuvre une **nouvelle démarche opérationnelle sur le territoire**.

Afin de ne pas entraver la dynamique initiée au travers de ce premier Contrat de Bassin durant cette phase d'élaboration d'une nouvelle procédure, **le SBO vient de s'engager dans un Contrat de travaux jusqu'en 2020 avec l'Agence de l'Eau RMC**. Une nouvelle démarche serait donc mise en place à partir de 2021 pour une durée à déterminer.